



# CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

---

CENTRE ADMINISTRATIF PIERRE WERNER, 13, RUE EARSME L-1468 LUXEMBOURG  
B.P. 1306 L-1013 LUXEMBOURG / TEL.: (352) 43 58 51 / FAX: (352) 42 27 29  
INTERNET: <http://www.etat.lu/CES> / E-MAIL: [ces@ces.etat.lu](mailto:ces@ces.etat.lu)

**CES / INDICE DES PRIX (2006)**

**ACTUALISATION ANNUELLE DU SCHEMA DE  
PONDERATION DE L'INDICE DES PRIX  
A LA CONSOMMATION**

**AVIS**

**Luxembourg, le 11 janvier 2007**

<b>SOMMAIRE</b>
-----------------

<b>1</b>	<b>LE RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>LES GRANDES TENDANCES DE LA PROPOSITION DE PONDERATION 2007</b>	<b>1</b>
<b>3</b>	<b>LES CONCLUSIONS</b>	<b>5</b>

## **1 LE RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE**

Conformément à l'article 2 du règlement grand-ducal du 20 décembre 1999, la liste des positions de référence de l'indice et leurs pondérations sont révisées annuellement pour tenir compte des modifications dans les habitudes de consommation. Ce règlement précise en outre que les révisions annuelles de la liste des positions de l'indice et de leur pondération font l'objet de règlements grand-ducaux à prendre chaque année après consultation du CES.

La pondération 2007 découle des comptes nationaux, plus précisément des dépenses de consommation finale des ménages, de l'année 2004. Le schéma de pondération afférent est établi au prix du mois le plus récent disponible, en l'occurrence le mois d'octobre 2006, et revêt un caractère provisoire jusqu'à la détermination de la pondération définitive de l'indice des prix à la consommation pour 2007 sur la base des résultats de l'indice au 1<sup>er</sup> décembre 2006, qui n'ont été publiés qu'après la réunion de la Commission de l'indice des prix à la consommation du 4 janvier 2007.

Comme le texte sous avis devra entrer en vigueur avant la publication de l'indice du mois de janvier 2007, qui est prévue pour le 16 février 2007, date de la prochaine réunion de la Commission de l'indice, le CES est obligé de fonder son avis sur la version provisoire de la pondération. La pondération définitive n'en divergera en effet que marginalement, puisque l'évolution des prix d'octobre à décembre 2006 est insignifiante par rapport à celle enregistrée de 2004 à octobre 2006.

## **2 LES GRANDES TENDANCES DE LA PROPOSITION DE PONDERATION 2007**

- Dans la proposition de pondération soumise pour avis, le CES note que la pondération de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) reste stable par rapport à celle établie pour 2006.

Le tableau 1 ci-dessous retrace l'évolution de la pondération de l'IPCN au cours des années 2000 à 2007. Après l'augmentation sensible du poids de la consommation privée des résidents de 726,3‰ à 761‰ entre 2005 et 2006, la pondération proposée pour 2007 fait état d'une quasi-stabilité, avec 759,3‰.

Tableau 1 : Evolution de la pondération de l'IPCN

Année	Pondération de l'IPCN
2000	804,4
2001	778,9
2002	730,3
2003	730,4
2004	765,8
2005	726,3
2006	761,0
2007	759,3

Tableau 2 : Positions de référence et pondération des années 2006 et 2007

ENSEMBLE DES BIENS ET SERVICES	Pondération 2006 Consommation privée 2003 aux prix de décembre 2005		Evolution de la pondération de 2006 à 2007		Pondération 2007 Consommation privée 2004 aux prix d'octobre 2006	
	IPCH	IPCN	IPCH	IPCN	IPCH	IPCN
<b>IPCH: Consommation totale sur le territoire</b>	<b>1000,0</b>				<b>1000,0</b>	
<b>dont: IPCN: Consommation des résidents sur le territoire</b>		<b>761,0</b>		<b>-1,7</b>		<b>759,3</b>
01. PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISEES	111,7	105,3	-2,5	-1,7	109,2	103,6
02. BOISSONS ALCOOLISEES ET TABAC	137,6	31,5	6,2	-1,2	143,8	30,3
03. ARTICLES D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES	47,8	43,3	-3,0	-2,6	44,8	40,7
04. LOGEMENT, EAU, ELECTRICITE ET COMBUSTIBLES	90,9	90,9	1,6	1,6	92,5	92,5
05. AMEUBLEMENT, EQUIPEMENT DE MENAGE ET ENTRETIEN	97,5	89,9	-2,7	-2,7	94,8	87,2
06. SANTE	15,5	15,0	0,6	0,6	16,1	15,6
07. TRANSPORTS	218,5	156,9	0,9	3,8	219,4	160,7
08. COMMUNICATIONS	17,2	16,5	-1,2	-1,3	16,0	15,2

09. LOISIRS, SPECTACLES ET CULTURE	83,3	77,1	0,9	1,4	84,2	78,5
10. ENSEIGNEMENT	4,2	4,2	-0,2	-0,2	4,0	4,0
11. HOTELS, CAFES, RESTAURANTS	87,9	48,2	-2,6	-1,4	85,3	46,8
12. BIENS ET SERVICES DIVERS	87,9	82,2	2,0	2,0	89,9	84,2

- L'analyse de l'évolution de la pondération de 2006 à 2007 par grandes catégories de biens et services (cf. tableau 2 ci-dessus) permet de constater qu'au niveau de l'IPCH, la moitié des douze catégories connaît une diminution de la pondération, en l'occurrence les divisions 01. « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-2,5 points de base<sup>1</sup>), 03. « Articles d'habillement et chaussures » (-3,0 pb), 05. « Ameublement, équipement de ménage et entretien » (-2,7 pb), 08. « Communications » (-1,2 pb), 10. « Enseignement » (-0,2 pb) et 11. « Hôtels, cafés, restaurants » (-2,6 pb).

Ces mêmes divisions enregistrent une baisse de la pondération de 2006 à 2007 au niveau de l'IPCN.

La division 02. « Boissons alcoolisées et tabac », connaît une légère baisse de -1,2 pb au niveau de la pondération IPCN, contre +6,2 pb au niveau de la pondération IPCH entre 2006 et 2007.

- Les légères différences entre les pondérations 2006 et 2007 s'expliquent tant par les données relatives aux dépenses de consommation finale des ménages établies respectivement pour les années 2003 et 2004 que par les variations de prix entre ces années et respectivement décembre 2005 et octobre 2006. A ce dernier sujet, le CES constate, sur la base des tableaux fournis par le STATEC, les points saillants suivants :
- avant actualisation aux prix de respectivement décembre 2005 et octobre 2006, le CES constate que la part relative de la consommation des résidents sur le territoire par rapport à la consommation totale sur le territoire diminue de 9,1 pb. De manière générale, il y a une stabilité élevée au niveau des 12 divisions de l'indice ;
  - au niveau de l'IPCH, les variations sont très faibles de manière générale et se situent entre +0,4 et -2,8 pb pour les divisions, hormis les divisions « Transports », augmentant de 9,9 pb, et « Boissons alcoolisées et tabac », en hausse de 7,6 pb, et les divisions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », en recul de 5,1 pb, « Articles d'habillement et chaussures » et « Ameublement, équipement de ménage et entretien », en baisse de 3,8 pb chacune ;

<sup>1</sup> Dans le contexte du présent avis, le CES entend par « point de base », en abrégé « pb », un point de ‰.

- au niveau de l'IPCN, la même image se dessine : les variations restent faibles pour la majorité des divisions, se situant entre +0,8 et -3,3 pb, sauf pour la division « Transports », en hausse de 6,1 points, et pour les divisions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-4,1 pb) et « Ameublement, équipement de ménage et entretien » (-3,7 pb) ;
  - l'actualisation des dépenses de consommation de 2004 aux prix d'octobre 2006 entraîne des effets à la hausse notamment pour les fonctions « Logement, eau, électricité et combustibles » (écart de 7,6 pb par rapport à la progression de l'indice général), « Boissons alcoolisées et tabac » (écart de 2,2 pb) et « Enseignement » (écart de 2,1 pb). Les effets à la baisse sont perceptibles du côté des divisions « Communications » (-13,0 pb), « Articles d'habillement et chaussures » (-3,3 pb) et « Loisirs, spectacles et culture » (-2,6 pb) ;
  - pour les autres divisions, les effets à la hausse ou à la baisse sont négligeables.
- Quant à l'évolution de la pondération de l'IPCN de 2006 à 2007 après le recalcul des pondérations de l'IPCN à 1000 points, le CES note que la stabilité dans les évolutions se confirme sous cette optique. Les écarts sont confinés dans les limites de +5,5 pb pour la division 07. « Transports » et de -3,3 pb pour les divisions 03. « Articles d'habillement et chaussures » et 05. « Ameublement, équipement de ménage et entretien ».
- Le CES a pu prendre connaissance de l'évolution de la pondération de l'IPCN de 2000 à 2007. Il est à constater que, de manière générale, la tendance des habitudes de consommation des ménages résidents et non résidents est maintenue au fil des années et que les pondérations en découlant ne subissent pas de modifications majeures.
- Pour la consommation totale sur le territoire, les variations les plus marquantes se situent au niveau des pondérations des divisions « Transports » et « Boissons alcoolisées et tabac ». Du côté des ménages résidents, les pondérations des divisions « Articles d'habillement et chaussures », « Transports » et « Biens et services divers » enregistrent le plus de mouvements.
- Le CES note qu'une simulation du Statec qui retrace l'évolution de l'IPCN en 2006 en appliquant la pondération 2007 indique un taux de progression de l'indice général de 2,16%, alors que l'évolution effective a été de 2,07% (entre décembre 2005 et octobre 2006). L'année passée, la divergence se situait à un niveau plus important (simulation : 2,94%, évolution effective décembre 2004 à novembre 2005 : 2,67%). La simulation permet de dégager un écart plus sensible, de 0,64 point de % par rapport à la réalité, pour les produits pétroliers. A part cette évolution plus marquée, il est à constater que les évolutions divergentes au niveau du détail sont le plus souvent compensées au niveau général.

### 3 LES CONCLUSIONS

L'actualisation du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation ne donne pas lieu à des observations particulières. Aussi le CES peut-il approuver la nouvelle pondération, telle que proposée par le STATEC.

Il invite les autorités à veiller constamment à ce que les pondérations se rapprochent le plus possible de la réalité et reflètent de manière exacte la structure de la consommation qui a lieu sur le territoire national. Il se félicite des améliorations apportées tant dans le contexte de la révision quinquennale en Comptabilité nationale qu'au niveau des différents outils et méthodes employés pour améliorer l'estimation de la consommation finale des ménages.

Le CES rappelle que les résultats des enquêtes sur les budgets des ménages (EBM) restent une source d'information indispensable, étant donné qu'elles seules fournissent aux comptes nationaux les renseignements détaillés requis pour établir la pondération.

Finalement, le CES regrette que, malgré ses critiques répétées depuis plusieurs années à cet endroit, les autorités gouvernementales n'aient pas pris de mesure pour résoudre le problème des retards accumulés dans la réalisation de l'enquête en cours et dans l'exploitation de ses résultats, problème découlant du manque d'effectifs auprès du STATEC pouvant être consacrés à ces tâches.

#### **Résultat du vote:**

Le présent avis a été arrêté à l'unanimité des voix des membres présents.

Marianne Nati-Stoffel

Romain Schmit

Secrétaire Générale

Président

Luxembourg, le 11 janvier 2007